



RELOAD : deux années de dégâts et un mécontentement grandissant !

Il y a deux ans, l'accord RELOAD était déployé chez Airbus. La CGT n'a pas signé ce texte et aujourd'hui, les faits nous donnent malheureusement raison. Malgré les promesses, ce qui était présenté comme une avancée s'est transformé en un piège pour les salariés d'Airbus : nos carrières stagnent, nos salaires aussi !

Les organisations syndicales ayant signé RELOAD l'ont justifié en le présentant comme une obligation de se conformer à la nouvelle convention collective nationale. Elles en sont pourtant les principales responsables puisqu'elles ont participé à son élaboration avec l'UIMM* et l'ont signée !

Une application très libre de la convention collective...

Non seulement ce texte est un recul flagrant des garanties collectives, mais en plus la direction, dans son application à travers RELOAD, s'assoie sur les règles qui y sont définies. Airbus a dévoyé la méthodologie du guide pédagogique paritaire. Résultat : la classification a été adaptée à notre salaire, et non à la réalité de notre emploi.

Ce que tout le monde constate :

- Les collègues voient leur poste sous-classé, bien en-deçà de la réalité et de la complexité de leur travail,
- Des collègues faisant le même travail se retrouvent avec des classifications différentes,
- Leur poste étant délibérément sous-classé, des collègues se retrouvent avec un salaire situé bien au-dessus du Salaire Minimum Hiérarchique (SMH) du poste. C'est l'argument tout trouvé pour ne plus les augmenter !
- A leur départ, la classification du poste est souvent revue selon le profil du nouveau ou de la nouvelle arrivant.e, en fonction de son salaire. C'est la classification au poste à géométrie variable !

Les perspectives de carrière bouchées

Condamné.es à bouger pour faire évoluer leur carrière et leur salaire, les collègues se retrouvent en concurrence accrue sur chaque poste ouvert, avec beaucoup de déception et de frustration, faute de place pour tous...

L'objectif de la direction est clair : faire baisser la masse salariale !

C'est un succès pour elle, mais une régression sociale pour les salarié.es !

Que vous soyez syndiqué.es ou non, nous sommes là pour étudier avec vous votre fiche emploi, analyser votre cotation critère par critère et définir les démarches envisageables pour faire valoir vos droits.

*UIMM : syndicat patronal de la métallurgie

Des pratiques inacceptables au quotidien

Des collègues osant contester leur fiche emploi et la cotation de leur poste avec des arguments fondés se voient retoqué.es, voire menacé.es de mesures de rétorsion par leur manager.

Ne restez pas isolé.es face à cette injustice !

Votre situation est unique, mais le problème est collectif. La CGT Airbus Commercial Aircraft est à vos côtés pour défendre vos droits.

CONTACTEZ LA CGT SANS ATTENDRE !

syndicat.cgt@airbus.com

Participez aussi à l'enquête sur les classifications !

